

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL 4 NOVEMBRE 2025

Présents : PANNEQUIN Bernard, GUILLOT Jean-Michel, RANVAL Lionel, GAUTHIER Thierry, RANDUINEAU Guillaume.

Absents : COULLON Jeannine a donné pouvoir à GUILLOT Jean-Michel, THEVENOT Didier a donné pouvoir à RANVAL Lionel, ANJORAN Caroline, MONTREAU Déborah.

Secrétaire de séance : GAUTHIER Thierry

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2/ Protection sociale complémentaire volet santé (délibération 2025_31)

La participation des employeurs territoriaux à la protection sociale complémentaire volet santé (mutuelle) sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026. Lors de la réunion du conseil municipal du 10 juin dernier, il a été convenu que la participation serait de 17€ brut/mois/agent, sous réserve que l'agent présente un justificatif d'adhésion à une garantie labellisée et dans la limite des frais engagés par l'agent. La proposition a été soumise au Comité Social Territorial du 2 octobre 2025, qui a émis un avis favorable. Le conseil municipal valide la participation de 17€ brut/mois/agent à la PSC santé, tel que proposé. VOTE : à l'unanimité

3/ Modification du chemin rural n°41 (délibération 2025_32)

Sur proposition de l'agriculteur exploitant les parcelles qui bordent le chemin rural n°41, le conseil municipal a lancé le 21 janvier 2025 la procédure de modification du tracé de ce chemin, tout en garantissant sa continuité. Les frais sont pris en charge par le demandeur (bornage, notaire). Le bornage a été réalisé et le dossier a été mis à disposition du public en mairie du 8 avril 2025 au 12 mai 2025. Le registre n'a recueilli aucune observation. Le chemin rural étant inscrit au PDIPR, le conseil départemental a émis un avis favorable à cette modification. Les riverains ont également donné leur accord. Le conseil municipal autorise l'échange et habilite M. le Maire à signer tous documents nécessaires dont l'acte notarié. Il sera ensuite demandé au service du cadastre que le nouveau tracé soit incorporé comme voirie de la commune. VOTE : à l'unanimité.

4/ Choix d'un prestataire pour la maintenance du système de vidéoprotection communal (délibération 2025_33)

La commune a procédé en 2024 à l'installation d'un système de vidéoprotection. Conformément aux dispositions du Code de la sécurité intérieure, la collectivité doit désormais en assurer la maintenance régulière pour garantir son fonctionnement optimal, sa conformité technique et sa pérennité. Le conseil municipal accepte la proposition de la société SRTC qui comprend la maintenance préventive annuelle du système, la mise à jour du logiciel de supervision et son support technique, la télémaintenance et la supervision à distance et une intervention de maintenance corrective annuelle pour un coût total de 2 714 € HT/an. Ce choix répond aux exigences légales de sécurité et de traçabilité des systèmes de vidéoprotection. VOTE : à l'unanimité.

5/ Devis pour arrachage de souches (délibération 2025_34)

Il est nécessaire de procéder à l'arrachage de souches sur les parcelles ZD 366, ZD367, ZD369, ZD 370. Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise RICHARD TP de Candé-sur-Beuvron pour un montant de 2 110€ HT. VOTE : à l'unanimité.

6/ Devis réfection logement 7 rue du Lavoir RDC (délibération 2025_35)

Le logement communal situé au 7 rue du Lavoir (RDC) nécessite quelques travaux de réfection. Devis reçus : Home Peinture (Saint-Lubin-en-Vergonnois) : 11 207,33 € TTC et Société de Peinture Blésoise : 10 440,05€ TTC. Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Home Peinture. VOTE : à l'unanimité.

7/ 11 novembre et cérémonie des vœux du 18 décembre

- Cérémonie du 11 novembre : RDV à 11h15 devant la mairie.
- Repas des aînés le 11 novembre : 55 inscrits. C'est le traiteur Rondeau de Cour-Cheverny qui préparera et servira le repas.
- Cérémonie des vœux le 18 décembre à 19h : M. et Mme Ranval prépareront le buffet.

8/ Éclairage d'un court de tennis (délibération 2025_36)

L'éclairage d'un des courts de tennis a été installé au 2^{ème} trimestre 2025, via une convention de partenariat avec l'entreprise NLX de La Chapelle-Vendômoise. Le Tennis Club de la Cisse a particulièrement apprécié de pouvoir l'utiliser lors du tournoi du mois d'août, ce qui a évité de devoir déplacer des matches tardifs sur d'autres communes. La société NLX propose à la commune d'acquiescer ce système d'éclairage au tarif de 5 400€ HT (installation offerte, hors raccordement électrique) au lieu de 12 800€ HT, prix public. Le TC Cisse a proposé de demander une subvention au Comité Départemental qu'il reverserait à la commune. Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise NLX. VOTE : à l'unanimité.

9/ Questions diverses

Le goudronnage définitif des ralentisseurs aura lieu pendant les vacances scolaires de février 2026. La signalisation sera mise en place courant novembre 2025.

10/ Compte-rendu de réunions et commissions

07/09 : conseil communautaire (B. Pannequin)
09/09 : réunion Maires 41 : préparation des élections municipales (B. Pannequin et J-M Guillot)
09/09 : réunion Orgue en Cisse (B. Pannequin)
17/09 : bureau communautaire (B. Pannequin)
21/09 : webinaire Enedis sur les énergies renouvelables (B. Pannequin)
01/10 : Développement et attractivité du territoire (J-M Guillot)
14/10 : SMB Cisse (L. Ranval)
16/10 : Pays des Châteaux (L. Ranval)
30/10 : SMAEP Landes/St Lubin (G. Randuineau et J-M Guillot)
04/11 : Conseil d'école (C. Anjoran arrivée à 20h20)

Fin de séance : 20h30

Prochaine réunion : mardi 09 décembre